**Cas entreprise services comptables INTRA**

L’entreprise INTRA fournit des services comptables à plusieurs entreprises. Elle charge des honoraires pour ses services. Au dernier mois de l’exercice 2017, soit du 1er au 31 octobre, l’entreprise a effectué les transactions suivantes :

2/10 – paiement du loyer du dernier trimestre de l’année (octobre, novembre et décembre) pour 3 000$.

3/10 – recouvrement de 400$ d’honoraires facturés le 25 septembre.

4/10 – facturation de 200$ d’honoraires.

6/10 – achat de fournitures comptant pour 200$.

9/10 – Paiement d’un facture d’électricité de 150$.

16/10 – Achat d’un nouvel ordinateur portatif à crédit pour 1 200$.

18/10 – facturation et réception de 500$ pour honoraires de service rendus.

20/10 – retrait de 2 000$ de capital du propriétaire, M. Pro.

20/10 – paiement de la charge salariale de 2 500$.

23/10 – paiement des frais du traiteur pour le party d’Halloween de l’entreprise, 300$.

30/10 – réception de 1 000$ d’honoraires pour les services comptables à rendre entre le 1er novembre et le 31 décembre 2017.

Par ailleurs, nous avons les informations suivantes :

* Au 31 octobre, un inventaire a permis de déterminer qu’il reste 50$ de fournitures non utilisées.
* Au 31 octobre, il y a 7 jours de paie (représentant 2 000$) qui seront payés uniquement le 3 novembre 2017.
* L’entreprise a signé un effet à recevoir le 1er juin 2017 pour un montant de 5 000$ qui sera recouvrable au 1er juin 2018. Cet effet porte intérêt à 8% par année, payables à échéance.
* L’amortissement de l’année se monte à 1 000$ (incluant celui du nouvel ordinateur) pour le matériel et 1 100$ pour le mobilier.

Les comptes avec leur solde d’ouverture sont en annexe. Il est possible que vous deviez ouvrir (créer) d’autres comptes au cours du mois. Lorsqu’il en a le choix, le propriétaire qui fait les comptes de l’entreprise, choisit d’inscrire les écritures en comptes de charges ou de produits.

**Travail à faire :**

-Enregistrer les écritures du mois ainsi que celles de régularisation et de clôture au Journal et au Grand Livre. L’inscription des numéros de comptes et des explications ne sont pas nécessaires. Les taxes (TPS et TVQ) doivent être ignorées.

-Effectuer les États financiers (sauf l’état des flux de trésorerie).

-Refaites les écritures du mois et de régularisation au journal dans le cas où le propriétaire choisirait d’inscrire les écritures en comptes d’actif et de passif à la place des comptes de charges/produits.

**Annexe : comptes et soldes des comptes au 1er octobre 2017**

Encaisse : solde 7 657 $

Compte clients : 600 $

Fournitures non utilisées : 0$

Matériel : 12 000$

Amortissement cumulé du matériel : 2 000$

Mobilier : 25 000$

Amortissement cumulé du mobilier : 5 500$

Effet à recevoir : 5 000$

Assurances payées d’avance : 1 500$ (la police d’assurance viendra à échéance le 1er mars 2018, le compte n’a pas été modifié depuis le 31 octobre **2016**)

Fournisseurs : 700$

Dette à long terme : 17 000$

Capital, M. Y : 26 557$ (ce montant n’a pas été modifié depuis le 1er novembre 2016)

Retraits, M. Y : 0

Produits d’honoraires : 121 000$

Charge locative : 11 000$

Charge salariale : 110 000$